RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 04291
Numéro SIREN : 494 425 135
Nom ou dénomination : AB2D2 Consultants

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2018 sous le numéro de dépôt 134493

SARL AB2D2 CONSULTANTS
34 rue de Provence
75009 PARIS
494 425 135 RCS PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE AB2D2 CONSULTANTS, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Décision de l'associé unique
En date du 12 novembre 2018

SARL AB2D2 CONSULTANTS
34 rue de Provence
75009 PARIS

A l'Associé Unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 12 novembre 2018, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les comptes annuels de la SARL AB2D2 CONSULTANTS clos au 31 décembre 2017 qui ont été approuvés lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 mars 2018, ont été établis par le cabinet d'Expertise comptable SARL AMATEOS / SEECA International, 43 rue du Rocher – 75008 PARIS, représenté par Romain ACKER, et se caractérisent par les éléments suivants :

- Le capital social s'élève à 1 000 euros ;
- Le chiffre d'affaires hors taxes est de 28 000 euros ;
- Le résultat est déficitaire de – 5 637 euros ;
- Les capitaux propres s'élèvent à 104 808 euros, soit 95,97 % du total du bilan.

L'assemblée générale ordinaire en date du 30 mars 2018 approuvant les comptes clos au 31 décembre 2017 a pris la décision d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à – 5 637 € au compte de report à nouveau pour la totalité.

Par ailleurs au 30 septembre 2018, vous nous avez communiqué avoir réalisé, sur l'exercice qui sera clos au 31 décembre 2018 :

- Une absence de produit d'exploitation ;
- Des charges d'exploitation d'un montant de 20 070 €.

A cette même date, le solde de banque s'élève à un montant de 58 085 € contre un montant de 88 637 € inscrit dans le bilan clos au 31 décembre 2017.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Isneauville,
Le 5 décembre 2018

Le Commissaire à la transformation,
SARL AGICOM
Représentée par Thierry ONNO

